Les docteurs Federmann et Doubovetzky portent plainte contre Olivier Véran et les députés-médecins de droite ayant voté la loi Immigration auprès de l'Ordre des Médecins, après une autre plainte il y a un mois contre des sénateurs sur la suppression de l'AME

23/12/2023 à 15h42



"Nous dénonçons, avec de nombreuses associations et professionnels de santé, la complicité du Dr Olivier Véran, ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé du Renouveau démocratique, porte-parole du gouvernement (…) dont les décisions portent atteinte, directement, à la santé physique et psychique d'une population connue pour être particulièrement vulnérable", indique Georges Federmann, psychiatre à Strasbourg.

Ce dernier est à l'origine de ces plaintes ordinales avec ses confrères Jean Doubovetzky et Jacques Cogitore, généralistes exerçant à Albi et Lapoutroie (Haut-Rhin).

18 députés-médecins visés

Leurs plaintes visent au total "18 députés-médecins" (tous de droite ou d'extrême droite) en "épargnant" les retraités", a précisé Georges Federmann. Le texte de la plainte, consulté par l'AFP, pointe les positions sur la loi immigration d'Olivier Véran et du député LR des Hauts-de-Seine Philippe Juvin, "que nous pensions plus inspirés".

Le Conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère, où Olivier Véran exerçait sa profession de neurologue, à Grenoble, a confirmé à l'AFP avoir reçu la plainte à l'encontre du ministre.

(…)

BFM

10/11/2023

« Nous dénonçons, avec de nombreuses associations et professionnels de santé, la complicité de Mme Marie Mercier, sénatrice, et de M. Jean-François Rapin, sénateur, membres d'une assemblée dont les décisions portent atteinte, directement, à la santé physique et psychique d'une population connue pour être particulièrement vulnérable », écrivent dans leurs plaintes les docteurs Georges Yoram Federmann, psychiatre installé à Strasbourg, et Jean Doubovetzky, généraliste exerçant à Albi.

Un vote « en contradiction avec le

serment »

Les plaintes sont adressées respectivement aux présidents du Conseil départemental de l’Ordre des médecins de Saône-et-Loire, où exerce Marie Mercier, et du Pas-de-Calais, où est basé Jean-François Rapin.

DNA